

*Initiatives ministérielles*

pu le constater lors des élections en Ontario, c'est bel et bien un enjeu électoral et il en sera ainsi aux prochaines élections. Je prédis que les parlementaires qui ne se retirent pas durant cette session vont mordre la poussière s'ils jugent bon de se porter candidats de nouveau.

Nous aurions aimé participer à un régime de retraite équitable mais, en conscience, nous ne pourrions ni ne pouvons souscrire au régime et aux avantages que propose le projet de loi C-85. Les 52 députés du Parti réformiste, ainsi que quelques libéraux, si j'ai bien compris, ont déjà avisé qu'ils n'accepteraient pas la pension, parce qu'elle est tout simplement trop généreuse. Combien de députés doivent s'en retirer avant que le gouvernement comprenne que son régime allégé devrait subir de petites modifications?

En se retirant du régime, les députés du Parti réformiste font économiser 38 millions de dollars aux contribuables. On peut calculer rapidement combien le gouvernement libéral pourrait ainsi économiser. Si les députés actuels se retiraient du régime, le ministre de l'Immigration pourrait à lui seul faire économiser trois millions aux électeurs et la vice-première ministre pourrait aussi faire économiser beaucoup d'argent à son pays.

Les motions nos 2 et 3 visent à modifier le projet de loi de façon que, si un député meurt avant la fin du délai d'admissibilité de 60 jours, il est présumé avoir pris la bonne décision et demandé à ne pas participer au régime. Le projet de loi fait exactement le contraire. Les personnes admissibles sont automatiquement considérées comme des prestataires. Comment le gouvernement ose-t-il ternir ainsi la mémoire d'un député décédé? C'est ridicule.

Les motions nos 5 et 7 visent à modifier la mesure pour permettre à tous les députés de se retirer complètement du régime. Le projet de loi C-85 prévoit que les députés qui avaient déjà accumulé six ans de service en octobre 1993 ne peuvent réclamer l'indemnité que pour les prestations versées à partir d'octobre 1993. C'est ce qui produit un programme offrant un régime régulier et un régime allégé.

Tous les députés, y compris les ministres et le premier ministre, devraient avoir la possibilité de faire ce qui convient. Le fait que les députés de longue date soient dans l'impossibilité de se retirer complètement du régime, en vertu du projet de loi C-85, crée un système à deux niveaux pour les députés. Cependant, ce qu'il y a de plus grave, c'est que la générosité de ce projet de loi crée un système à deux niveaux dans l'ensemble de la population, soit un pour les députés et l'autre pour le reste des Canadiens.

M. Brian Corbishley, comptable agréé et ancien adjoint du vérificateur général du Canada, est maintenant directeur de la société KPMG Management Consulting et est l'auteur de rapports sur le régime de rémunération de l'Assemblée législative de l'Alberta. Il a comparu devant le comité et a été un des rares témoins à être entendus en cette seule journée d'audiences, puisque les libéraux voulaient accélérer l'adoption du projet de loi. Selon lui, la pension proposée en vertu du projet de loi C-85 est sept fois plus généreuse que ce qu'offre le régime type du secteur public et quatre fois plus généreuse que le régime type du secteur privé.

Toujours selon M. Corbishley, pour comparer des régimes de pensions, on en combine tous les éléments pour arriver à une

mesure unique: la valeur de la pension gagnée en une année de service à partir de la cotisation de l'employeur. Autrement dit, on considère la somme qu'il faudrait investir chaque année pour payer la pension. Après un an de service, la valeur de la pension accumulée à partir de la cotisation de l'employeur est d'environ 43 000 \$ par année, selon le régime actuel. En vertu des modifications proposées, ce chiffre tombe à environ 34 000 \$. Dans le secteur privé, une personne du même âge et ayant le même revenu n'aurait accumulé que 9 000 \$.

Selon ce régime, la pension maximale pour un député est établie à 75 p. 100 du revenu des meilleures années. Pour d'autres, c'est 70 p. 100, mais il faut 35 ans pour y arriver, tandis que le régime proposé permet aux députés de retirer leur pleine pension de 5 p. 100 supérieure à celle du secteur privé après seulement 19 ans.

• (1525)

Un autre témoin, actuaire et ancien député, M. Paul McCrossan, a déclaré que ce projet de loi fixait les avantages à un niveau plus élevé que ceux qui sont accessibles aux contribuables. Je crois que la rémunération des députés devrait suivre les mêmes règles que celles qui s'appliquent dans le secteur privé.

La motion n° 4 oblige tous les participants du régime à posséder la citoyenneté canadienne, de sorte que les députés d'une province qui se séparerait ne pourraient pas recevoir de pension du gouvernement canadien. Des députés du parti séparatiste ont dit qu'ils ne se souciaient pas de ce qui se passait à la Chambre puisque de toute manière ils ne seraient plus ici l'automne prochain. Ils se trompent. Ils seront encore ici et le Québec fera encore partie du Canada.

Si un député bloquiste décide d'adhérer au régime, ce sera la preuve que les bloquistes se sont rendu compte qu'ils feront encore partie de la Chambre et du Canada bien après l'automne.

Je demande à tous les députés s'il est plus sensé d'avoir un régime de rémunération clair et simple plutôt que de conserver un régime de rémunération compliqué et un régime de pension qui n'est pas plus avantageux que dans le secteur privé, bref une rémunération transparente et impossible? Dans l'état actuel des choses, les Canadiens ne savent pas précisément en quoi consiste la rémunération complète des députés. La balance penche maintenant tellement en faveur des anciens que, pour beaucoup de députés, la priorité absolue est de se faire réélire puisqu'il leur faut un second mandat pour avoir droit à la pension.

Les députés cherchent-ils à se faire réélire une seconde fois pour être admissible à une pension d'un million de dollars ou pour servir leur pays en recevant un certain traitement? Ce genre de conditions incite davantage les députés à lutter pour leur survie politique qu'à s'attaquer aux épineux problèmes auxquels le Canada et les Canadiens font face actuellement. Les Canadiens devraient pouvoir décider, par l'intermédiaire d'un organisme indépendant, de la rémunération à accorder aux députés.

Faisons en sorte que le régime de rémunération et de pension des députés devienne transparent. Où est la difficulté? Pourquoi les députés fixent-ils eux-mêmes leur rémunération? Pourquoi ne confieraient-ils pas à un organisme indépendant la tâche de les doter d'un régime de pension qui ne soit ni plus ni moins généreux que ceux du secteur privé? Je vais vous dire pourquoi. C'est parce que les députés sont intéressés. Ils estiment qu'ils